

Guide d'information des usagers

Juin 2021

Comment se comporter dans votre centre aquatique post confinement ?

lié à l'épidémie de Covid-19





1 CONTEXTE

La crise sanitaire liée à la diffusion du virus Covid-19 sur le territoire national impose des modalités de fonctionnement des équipements sportifs, particulièrement des centres aquatiques, ainsi que des comportements des usagers et des personnels d'exploitation adaptés.

Ces modalités et comportements ont été définis par les autorités sanitaires et le Ministère des sports. Ils visent à permettre la reprise de l'activité des équipements sportifs post confinement lié à l'épidémie de Covid-19. Ils précisent :

- Les gestes de protection individuelle et collective.
- Les mesures d'hygiène personnelle et collectives.
- L'organisation des usages au sein des établissements.
- Les procédures de nettoyage et de désinfection des espaces et des équipements.

Ce guide précise aux usagers les règles applicables dans ce contexte.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



Ateliss ANDES



Haut Conseil de la santé publique

AVIS

Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2

24 avril 2021

En l'absence de mesures pharmacologiques (médicaments, vaccins, immunothérapie) pour lutter contre le pandémie de Covid-19, les mesures de santé publique ou mesures non pharmacologiques, MNP, (gestes barrières, distanciation physique, mesures d'hygiène et des respiratoires individuelles et collectives) sont d'une extrême importance pour atténuer la diffusion du SARS-CoV-2 dans la communauté, protéger les personnes vulnérables, permettre la prise en charge hospitalière des cas les plus sévères et éviter le surmortalité des personnes. Ces MNP, appliquées et organisées dans le public pour permettre et faciliter les organisations habituelles ainsi que la mise à disposition des moyens matériels et humains (matérielles et humaines) en complémentarité et de façon adaptée au contexte pour une meilleure efficacité. Elles nécessitent un plan de communication et de suivi adapté avec la population. Le comité avait le distingué, les collectivités, les entreprises et les acteurs socio-économiques concernés, afin de s'assurer de leur mise en œuvre par des moyens matériels, humains et financiers.

Ces MNP doivent être adaptées et appliquées pendant la phase de confinement mais surtout de déconfinement avec un risque accru de recrudescence de virus dans les lieux de densité humaine avec possibilité d'une deuxième vague épidémique.

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) actualise ses orientations au 24 et il mesure de la disponibilité de nouvelles informations pertinentes ou un bon sens de la situation épidémiologique.

Le HCSP propose le plan ci-dessous pour définir ses MNP en tenant compte de nombreux critères identifiés, comme présenter à l'heure de grande déconfinement et de la reprise de certaines activités sociales et socio-économiques, conduisant à une circulation des individus et probabilité de virus.

- Chapitre 1. La distanciation physique hors activité physique
- Chapitre 2. La distanciation des activités sportives
- Chapitre 3. Les limitations en nombre de personnes en espaces collectifs
- Chapitre 4. Les mesures barrières individuelles
- Chapitre 5. La qualité des respiratoires
- Chapitre 6. Les mesures d'hygiène
- Chapitre 7. Le rôle de la prise en compte de la population vulnérable et des lieux
- Chapitre 8. Les mesures d'information des acteurs

*Haut Conseil de la santé publique

https://www.hcsp.fr/etats-generaux/avis/avis-2021-04-24



RÉFÉRENT COVID-19

Un référent Covid-19 est désigné dans le centre aquatique. Il est chargé de veiller à la bonne application des mesures d'organisation du travail et d'organisation sanitaire mises en œuvre sur le centre aquatique.

Le référent Covid-19 est le directeur du centre aquatique.

RESPONSABILITÉ ET AUTO-PRÉVENTION DES USAGERS

L'utilisateur est un acteur dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19. À ce titre, il suit les règles établies par la direction du centre aquatique. Ces règles sont précisées dans le présent guide et dans le règlement intérieur de l'établissement.

Le non-respect des règles par l'utilisateur peut entraîner son exclusion du centre aquatique sans remboursement ni avoir.

VIGILANCE SANITAIRE

L'accès au centre aquatique est interdit aux personnes présentant des signes d'affection respiratoire ou d'affection digestive.

GESTES « BARRIÈRE » ET DISTANCIATION PHYSIQUE

Chaque usager est tenu d'appliquer constamment durant son séjour dans l'établissement les gestes barrières et la distanciation physique envers les autres usagers mais aussi envers les personnels. Les accompagnants d'enfants de moins de 8 ans s'assurent que les mineurs dont ils ont la responsabilité appliquent les gestes barrières et respectent la distanciation physique.

Le port du masque est OBLIGATOIRE jusqu'à l'accès aux vestiaires. Il est en revanche interdit dans les espaces aquatiques.



CONSIGNES DU PERSONNEL

La direction du centre aquatique met en œuvre toutes les mesures utiles pour garantir les meilleures conditions de pratique sportive dans le respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Des agents peuvent être présents à l'accueil, dans les vestiaires et sur les plages des bassins.

Ils sont chargés de vous informer, de réguler les flux, de procéder aux opérations de désinfection et de faire respecter les règles d'utilisation.

- N'hésitez pas à les solliciter.
- Respectez strictement leurs consignes.



PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

La direction du centre aquatique met en œuvre un protocole d'entretien et de nettoyage renforcé et spécifique conforme aux recommandations des autorités sanitaires des Agences Régionales de Santé.

Ce protocole est efficace contre le risque viral et bactériologique.

Source : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/03/Avis-SARS-CoV-2-et-eau-de-piscine-SF2H-09.03.2020.pdf>



ORGANISATION DES ACCÈS ET CIRCULATIONS DANS LE CENTRE AQUATIQUE

La direction du centre aquatique met en œuvre des sens de circulation et des procédures d'usage.

Ces mesures visent à garantir la sécurité sanitaire des usagers et des personnels d'exploitation.

Les sens de circulation, les espaces d'attentes et de distanciation physique sont matérialisés par des balises et/ou des marquages au sol.

3

LE PLANNING D'OUVERTURE DU CENTRE AQUATIQUE

Le planning d'ouverture est téléchargeable sur le site internet de votre centre aquatique.

Le planning d'ouverture est susceptible de modification selon l'évolution des dispositions réglementaires.



Les temps de change et de douche sont limités à 15 minutes en entrée et en sortie

4

LES USAGES DANS LE CENTRE AQUATIQUE



AVANT D'ENTRER DANS LE CENTRE AQUATIQUE

- L'utilisation de vos équipements personnels de natation (*planches, palmes...*) est autorisée
- Limitez au strict nécessaire vos effets personnels
- Évitez de porter des bijoux



DANS LE HALL D'ACCUEIL

Respectez la distanciation physique dans le hall d'accueil et le balisage de la file d'attente

Présentez-vous seul à la banque d'accueil

Préférez un mode de paiement sans contact

Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder dans les vestiaires

Les articles de sport en vente à l'accueil ne seront ni échangés ni remboursés.



DANS LA ZONE DE DÉCHAUSSAGE

- Utilisez les zones de déchaussage balisées
- Ne stationnez pas dans la zone de déchaussage



DANS LES VESTIAIRES

- Utilisez une cabine de change par personne (*sauf les adultes accompagnant des jeunes enfants*)
- Limitez le temps de change au strict nécessaire
- Utilisez un casier par personne (*sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants*)
- Laissez votre serviette dans le casier, n'emportez pas de sacs sur les plages des bassins
- Jetez votre masque à usage unique dans les poubelles à pédale avant d'accéder aux douches ou conservez votre masque réutilisable dans le casier
- Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition avant d'accéder aux sanitaires et douches
- Ne stationnez pas dans les vestiaires



DANS LES SANITAIRES ET LES DOUCHES

- Prenez une douche savonneuse y compris les cheveux
- Attachez-vous les cheveux s'ils sont longs ou mettez un bonnet de bain



DANS LE HALL DES BASSINS

- Respectez la distanciation physique minimale de 1 m sur les plages et dans les bassins
- Respectez strictement les règles de nage dans les bassins de nage : serrer à droite de la ligne, éviter de doubler, limiter les arrêts en bout de ligne, respecter les vitesses de nages de chaque ligne...
- Ne vous regroupez pas sur les plages et autour des bassins



APRÈS LA BAIGNADE

- Ne stationnez pas dans le hall des bassins après la baignade
- Regagnez les vestiaires
- Utilisez une cabine de change par personne (*sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants*)
- Limitez le temps de change
- Ne stationnez pas dans les vestiaires ou dans le hall d'accueil

AUTRES ESPACES

L'accès aux bains bouillants, solariums, sauna et hammam, toboggans, pentagliss, lagunes de jeux et pataugeoires peuvent faire l'objet d'une fermeture temporaire ou d'une restriction d'accès sur décision de la direction.

RESTRICTION D'ACCES

En cas de non respect des règles de distanciation physique et des gestes barrières, les espaces de pratique peuvent être temporairement fermés sur simple décision de la direction.

#Restonsprudents
